



DU MERC 9 NOV AU 14 DEC 2022

SUR LA MILESSÉ ET SAINT-SATURNIN

EQUIPE DE DIRECTION : BRIGITTE LE LOËT ET SERVANE MEHAT

NOM et Prénom de l'enfant :

AGE : Date de naissance :

Enfant scolarisé sur : (merci de noter : ville, nom de l'école, niveau de classe, nom instituteur-trice)

Commune de la famille : QF famille :

ENFANT à inscrire **tous** les mercredis année scolaire 2022-2023. (cochez la case). Attention vous devez prévenir de tout changement au minimum le jeudi précédent la venue de votre enfant pour annuler la facturation

M MR AM/R AM ou J
(entourez le mode demandé)

Réserver un petit déjeuner pour tous les mercredis, servi entre 7h30 et 8h (si inscription à l'année)

Je souhaite que mon enfant soit accueilli sur le site de

Notez dans la case la commune choisie.

L'ALSH se réserve le droit de changer le lieu d'accueil en fonction des effectifs et autres situations le nécessitant.

M = Matin
MR = Matin + repas
AM/R = Repas + Après-midi
AM = Après-midi
J = Journée

Cochez les cases correspondant à vos besoins

Déclare avoir lu et approuvé le règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Dates	Petit déj	Matin	Repas	Après-midi
09/11				
16/11				
23/11				
30/11				
07/12				
14/12				



Signature des parents ou des représentants légaux :

Cadre réservé à la direction

Inscription prise le :

Par :



DU MERC 9 NOV AU 14 DEC 2022

SUR LA MILESSÉ ET SAINT-SATURNIN

EQUIPE DE DIRECTION : BRIGITTE LE LOËT ET SERVANE MEHAT

NOM et Prénom de l'enfant :

AGE : Date de naissance :

Enfant scolarisé sur : (merci de noter : ville, nom de l'école, niveau de classe, nom instituteur-trice)

Commune de la famille : QF famille :

ENFANT à inscrire **tous** les mercredis année scolaire 2022-2023. (cochez la case). Attention vous devez prévenir de tout changement au minimum le jeudi précédent la venue de votre enfant pour annuler la facturation

M MR AM/R AM ou J
(entourez le mode demandé)

Réserver un petit déjeuner pour tous les mercredis, servi entre 7h30 et 8h (si inscription à l'année)

Je souhaite que mon enfant soit accueilli sur le site de

Notez dans la case la commune choisie.

L'ALSH se réserve le droit de changer le lieu d'accueil en fonction des effectifs et autres situations le nécessitant.

M = Matin
MR = Matin + repas
AM/R = Repas + Après-midi
AM = Après-midi
J = Journée

Cochez les cases correspondant à vos besoins

Déclare avoir lu et approuvé le règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Dates	Petit déj	Matin	Repas	Après-midi
09/11				
16/11				
23/11				
30/11				
07/12				
14/12				



Signature des parents ou des représentants légaux :

Cadre réservé à la direction

Inscription prise le :

Par :